

C'est parti ! Le décret sur l'interdiction des sachets plastiques en République Islamique de Mauritanie est entré en vigueur ce 1^{er} janvier 2013 !



En juin 2012, le gouvernement mauritanien adoptait le décret le N° 157-2012 portant interdiction de l'importation, de la commercialisation et de l'utilisation des sacs et sachets plastiques d'emballages en Mauritanie, avec une entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2013.

Le Ministère délégué auprès du Premier Ministère, chargé de l'environnement et du développement durable de Mauritanie - MDEDD a organisé le 31 décembre 2012 à Nouakchott, la cérémonie de lancement de la campagne nationale pour la mise en œuvre de ce décret.

Le Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et Marine – PRCM accompagne depuis 2010 les initiatives de sensibilisation des populations et de recherche d'alternatives viables à l'utilisation des sachets plastiques, en Mauritanie et au Cap Vert. Les sachets plastiques constituent un fléau environnemental avec des répercussions dramatiques sur la santé, la biodiversité et sur l'économie. La Mauritanie est à un tournant important dans la lutte contre l'invasion des sachets plastiques et le PRCM apporte au MDEDD son appui pour la sensibilisation tout en encourageant le développement d'alternatives viables et innovantes.

